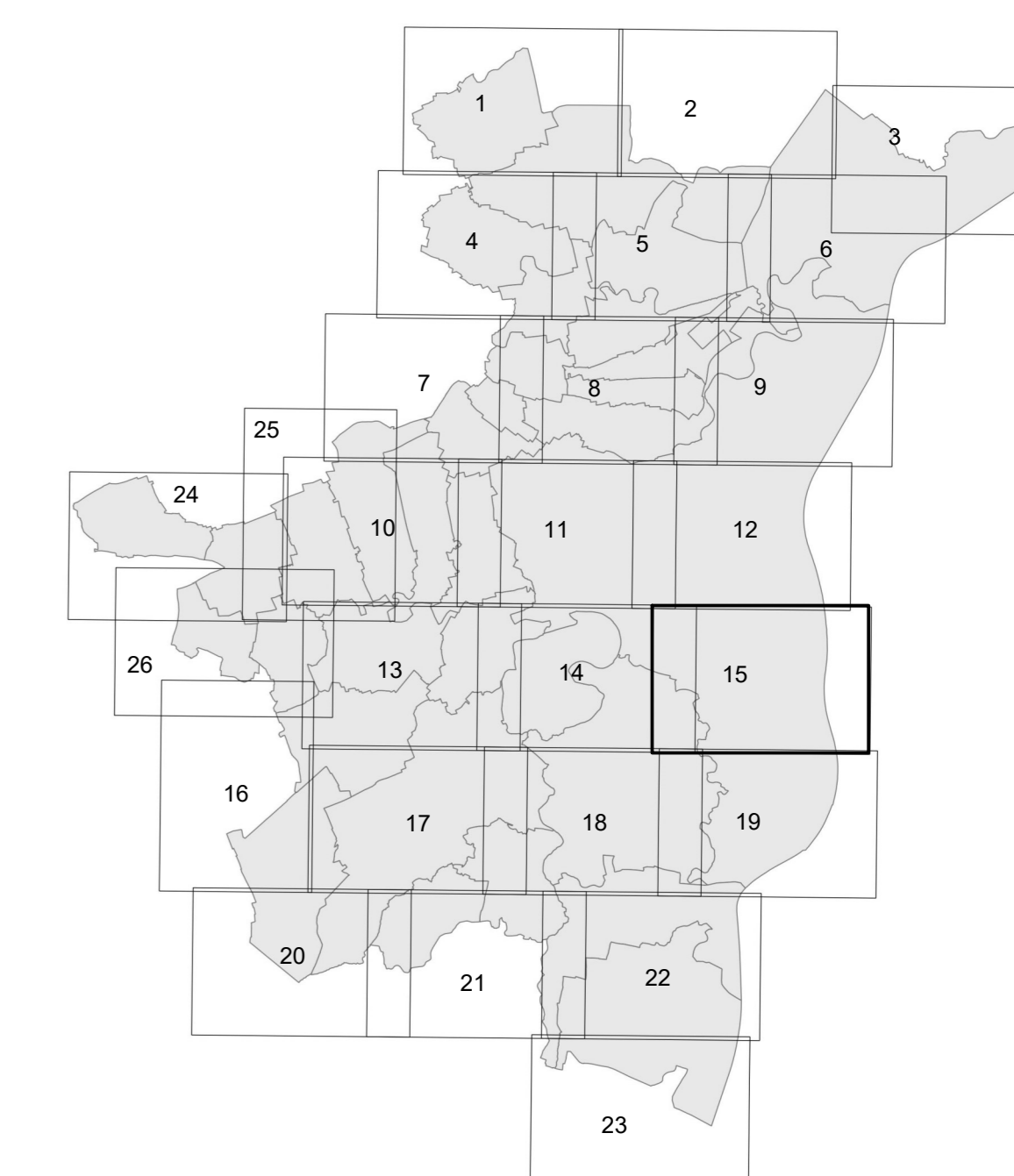


# PLAN LOCAL D'URBANISME



Echelle : 1/5000

## 6. REGLEMENT GRAPHIQUE 6.2. PLAN VIGILANCE

DOSSIER APPROUVE LE 31 mai 2024 - Modification N°4



### LEGENDE DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - PLAN VIGILANCE

- Sites et sols pollués**
  - Secteur de restrictions d'usage (cf. règlement écrit)
- Risques technologiques (hors PPRT)**
  - A intégrer pour toute demande d'autorisation de droit des sols : se référer au Porter à la connaissance de l'Etat du site concerné, auprès de la Préfecture.
  - Site
    - Zone de danger soumise à des dispositions particulières
    - Périmètre de danger à partir d'une certaine hauteur au-dessus du sol.
- Plan de Protection Atmosphérique (arrêté préfectoral du 4 juin 2014)**
  - Zone de vigilance
- Zones stratégiques qualité de l'air (2017-2021)**
  - Zone en dépassement réglementaire
  - Zone en dépassement réglementaire potentiel (entre 90% et 100% de la valeur limite)
  - Secteur de surveillance aux abords des axes routiers
- Nota** : le reste du territoire de l'Eurometropole de Strasbourg est en zone de dépassement des lignes directrices OMS
- Présence de cavités ou galeries souterraines**
  - Susceptibilité très forte de galerie sur la parcelle
- Réseau de chaleur**
  - Périmètre de vigilance PLU
- Coulées d'eaux boueuses**
  - Aléa très fort
  - Aléa fort
  - Aléa moyen

Nota 1 : certains éléments de la légende peuvent ne pas figurer sur le plan  
 Nota 2 : veuillez penser à consulter les autres plans ou cartes du document, notamment ceux présents en annexe du PLU  
 Plan Local d'Urbanisme de l'Eurometropole de Strasbourg - Règlement graphique - Plan vigilance

